Ecuie, dont « Upas », est annoncé pour le 5 du mois prochain.

« Les bookmakers estiment que le représentant de la cassoulette prendra donc part à la course à cause de cette vente, et ils l'offrent à la cote à 5 (il paiement et 1 de gagne).

« J'ai la certitude que *Upas* courra dans le prix de Longchamp ; mais il sera battu par *Cavarlon*. Il y a une belle affaire en prenant *Upas* à 14 ou 1 pour la place.

Caberg fut personnel, fut laisonant. Notre collaborateur lui disons rend Dreux-Brézé. Quelques minutes après, le temps d'aller déposer cette somme auprès d'un bookmaker qui tenait ses assises en plein du Hodoc, il ne pouvait qu'un ticket libellé au nomo et que forme.

Ainsi fut, ainsi fut.

Enfin le 10 septembre arrive : la course est lieu et « Upas » partit à la cote de 1/7. Les prévisions du pseudo Brigdebend se réalisèrent, « Cavalon » gagna le prix et « Upas » le second.

Notre collaborateur avait donc gagné 1,400 fr. Mais une désillusion l'attendait. Lorsque le lendemain il se présenta pour toucher la somme gagnée, son ticket fut déclaré faux.

Le pseudo-jockey avait parfaitement fait le placement du fonds à la cote indiquée, mais il avait gardé le reçu valable et en avait délivré un libellé de sa main, sur un bon de carton de couleur avec des titres imprimés qu'il avait fait imprimer.

Et le soir même de la course, il était allé toucher le montant de part.

Notre collaborateur conta sa mésaventure à M. Goron, chef de la Sûreté, qui commença une instruction et quinze jours après l'escroc était arrêté à la gare du Nord, au moment où il revenait de son pays.

En Belgique, il avait simplement joué les bons vacances. Il était recherché comme déserteur. Des que sa présence fut signalée à Liège, au domicile de sa mère, où il s'était réfugié, un Pandore belge se présenta.

Ce fut le déserteur qui le reçut.

— Je Léopold Caberg ? demanda Pandore.

Très poliment — il faut toujours être poli avec messieurs les gendarmes — le jeune escroc répondit.

— Vous désirez parler à mon frère... Il vient de sortir il y a à peine un quart d'heure, il sera de retour ce soir, à l'heure du souper.

— Bien, je repasserai, fit le candide gendarme.

Il était dix heures du matin. Le lendemain à 10 heures Caberg prenait l'express de Paris. Mais il échappait au gendarme belge pour tomber dans les bras d'un policier français. Il sept heures du soir, en descendant du train à la gare du Nord, il était empoigné par des agents de la Sûreté, mandés d'un mandat d'amener délivré par M. Espier e, juge d'instruction.

Caberg avait fait de nombreuses dupes entre autres un infirmier de l'hôpital Lariboisière, auquel il prétendait avoir été traitement dans cet hôpital, il subtilisa une centaine de francs, et l'aigrefin quitta cette fois, pour Tour Lane, le jockey de *Sicaret*, vainqueur du gr. nd prix de 1888.

Léopold Caberg comparaîtra devant le tribunal correctionnel, qui le gratifia de trois mois de prison.

A l'expiration de cette peine, Caberg s'engagea dans la légion étrangère, où il commis de nouvelles escroqueries. Il fut reconduit à la frontière.

Ce fut alors qu'il passa en Espagne. Le pays des manolines ne le séduisit point. Il fut vraiment de ingénieuse de se donner pour Paillevoix, alors le quel il n'a d'ailleurs aucune ressemblance. Mais connaît pas un mot de rasse. Il est long d'avoir quel que ce soit du type slave. Il parle français avec un accent bien utilité d'accent tarbouchin.

Comment la police espagnole a-t-elle pu un seul instant prendre au sérieux un aventurier de pseudo-Paillevoix ? Ces ne sauro pas tout.

Pourquoi cet aventurier a-t-il tenté de se faire prendre pour l'assassin de Paul Déroulède ?

Il le dit lui-même : « Pour rentrer en France, le seul moyen qu'on puisse travailler à l'aise » C'est tout de même flatteur pour le patriotisme.

Cependant Caberg ne doit pas ignorer qu'il a été expulsé et qu'il n'a pas le droit d'habiter la France.

Maintenant que va-t-on faire de ce faux Paillevoix ?

Il va avoir à répondre devant les tribunaux espagnols du délit de fausse déclaration, en vertu d'une disposition de la loi visant le séjour des étrangers dans ce pays.

DISPARITION MYSTÉRIEUSE

D'un Prince Russe

Le quartier des Champs-Elysées, à Paris, est en émoi depuis deux jours et les bruits les plus incroyables courraient hier soir sur les motifs de la disparition du prince Gieovo, dont l'Hôtel est situé, 3, rue de Galilée. Il ne s'agissait de rien moins, disait-on, que d'un complot nihiliste dirigé contre l'Hôtel du prince.

Le prince Giedroye est une des personnalités les plus en vue de l'aristocratie étrangère habitant Paris. Il est chambellan du czar et dans la colonie russe on le considère comme un diplomate accompli.

« Les renseignements que nous avons pris confirment effectivement la nouvelle de la disparition du prince qui a fait entièrement déménager son hôtel pendant la nuit du 12 au 13 janvier.

« Toute sa famille et le personnel avaient subitement quitté l'hôtel le soir même, et avec une telle hâte que les fournisseurs du prince ont été oubliés. Ceux-ci affluent à l'hôtel, quoique la fortune du prince les dispense d'inquiétudes.

« On se perd en conjectures sur les causes de cet incident : mais il circule un bruit, on dit, de la menace d'un complot nihiliste ? Les circonstances semblent le laisser supposer : car en dépit des démarches faites depuis deux jours, il a été impossible de savoir ce que sont devenus le prince Giedroye et sa famille. »

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Ville de Paris (1869)

Le numéro 3 77,207 gagne 200,000 fr.

Les numéros 196,802 — 225,501 — 158,854 — 38,419 gagnent chacun 10,000 fr.

Les dix numéros 45,298 — 204,754 — 209,959 — 580,082 — 308,292 — 409,113 — 506,231 — 116,429 — 216,30 — 178,195 gagnent chacun 1,000 fr.

Crédit foncier

Bons à Lots 1887

Le numéro 11,588 gagne 100,000 fr.

Le numéro 85,128 gagne 10,000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

227,359 — 177,257 — 131,370 — 81,705 — 39,885 — 161,021.

70 numéros à 500 fr.

Bons à lots 1888

Le numéro 149,670 gagne 100,000 fr.

Le numéro 62,558 gagne 10,000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

138,349 — 14,748 — 55,781 — 55,762 — 146,474 — 54,836.

30 numéros à 500 fr.

Le Petit Plébiscite

Ainsi que nous le disons hier le *Figaro* a posé à ses lecteurs la question suivante :

M. Grévy doit-il prendre le Maréchal de Rochefort ?

Notre confrère a déjà reçu 63 réponses se décrivant ainsi : *92 oui, 5 non, et 1 abstenu*. Le scrutin reste ouvert pendant quelques jours encore.

Encore un scandale clérical

Après les feuilletons de Lilleaux, de Saint-Médard les-Soissons, de Pontlevoy-sur-Mer, de Lille, voici le tour du collège des Lazaristes de Montdidier.

On annonce en effet, de cette ville, l'arrestation du frère Vincent, professeur enseignant, les faits qui lui sont reprochés sont, comme toujours, relatifs à la moralité.

Dernière Heure

Commencement d'incendie dans un théâtre

Paris, 16 janvier. — Un commencement d'incendie s'est produit ce soir au Théâtre des Nouveautés le feu a pris par le calorifère et a pu être éteint presqu'aussitôt.

RÉUNION TUMULTUEUSE

Paris, 16 janvier. — Dans la soirée a eu lieu au Théâtre-Français une réunion révisionniste, sous la présidence de M. Goblet.

Un groupe boulangiste avait cet après-midi convoqué des partisans pour assister à la réunion.

M. Goblet présidait avec les députés Millerand et Beauquier.

M. Goblet tenta vainement de parler au milieu des vociférations de l'assemblée et dû parait ensuite dans les coulisses et il quitta la salle où les assistants continuèrent à crier révision.

Plusieurs autres orateurs tentèrent de parler au milieu du tumulte, le chant de « la Carmagnole » couvrit leur voix.

La réunion est levée au milieu d'une agitation extrême.

LE

Crime d'Ascq

Enfin, la lumière va se faire sur ce crime mystérieux, qui a si vivement passionné l'opinion publique : la justice vient de recueillir de graves révélations, qui l'assurent que les coupables sont entre ses mains.

Tout d'abord, disons que ces révélations ont amené les perquisitions qui avaient été relevées à la charge de César Marescaux et Choqel. Il est probable qu'à l'heure où paraîtront ces lignes, une ordonnance de non-lieu sera rendue en leur faveur et qu'ils seront rentrés, ou sur le point de rentrer dans leurs foyers.

Ayant proclamé l'innocence de ces deux prévenus, nous allons maintenant relater, sans acrimonie, comme nous l'avons toujours fait, les charges qui ont décidé les magistrats à chercher ailleurs les coupables.

Les assassins

Grâce à quelques indications particulières, que nous a adressées notre correspondant de Montreuil, nous nous sommes livré à une enquête excessivement sérieuse, qui nous permet de dire, en toute sincérité, que cette fois les auteurs de cet horrible attentat ne resteront pas impunis.

D'après ce que nous avons recueilli, les coupables seraient des individus qui auraient commis le crime de Merlimont, Baillet et Dutilleul, actuellement entre les mains du parquet de Montreuil. C'est également ce qui résulterait de la déposition d'une maîtresse que Baillet a abandonnée, qu'elle a faite à M. le commissaire central et qu'elle nous a répétée.

La liaison de Dutilleul et de Baillet

Baillet et Dutilleul se sont surtout connus à la maison d'arrêt de Lille. Tandis qu'ils purgeaient tous deux des condamnations, ils se lièrent d'amitié et promirent de se retrouver pour *opérer* ensemble aussitôt libérés. Comme on le voit, ils ont tenu parole, puisqu'ils sont inculpés ensemble dans le crime de Merlimont et dans de nombreux vols qu'ils ont commis.

Au mois de mai 1890, Dutilleul était libéré, tandis que Baillet était encore tenu jusqu'au 12 octobre. Le jour où ce dernier fut relâché, était un dimanche. Il s'empressa de venir retrouver son ami chez Mlle B... qui tenait alors un débit boulevard Vauban, 101 ; en ce moment Lotti Dutilleul, remplissait sa période militaire de 28 jours.

La maîtresse révélatrice

Dans le débit, Baillet se rencontra avec Adolphe Dutilleul, 26 ans, colporteur de journaux et brasseur de bière, frère de l'inculpé ; Balchérie Wauconps, 20 ans, maîtresse du précédent, et Maria Goomann, 19 ans, jeune brune qui était encore chez ses parents.

Au cours de la conversation, Baillet manifesta à Dutilleul son désir de posséder, comme maîtresse, la jeune Maria, désir que Dutilleul trouvait d'autant plus d'intéressée, qui demanda à réfléchir.

Pour arriver plus promptement à son but, Baillet se fit passer pour un jeune homme de bonne famille pouvant satisfaire tous les caprices d'une femme. Affichée par cette occasion, Maria Goomann lui donna rendez-vous pour le lendemain. Ce jour-là, ils se rendirent au théâtre, avec Dutilleul ; mais ils se quittèrent encore avec la promesse, cette fois de se revoir le lendemain pour ne plus se quitter.

Baillet, feignant de ne pas connaître la ville, chargea même la jeune fille de la location d'un garni et s'est au n° 58 de la rue de la Cité pour le nouveau ménage interlope qui s'installer le mardi. Ce jour-là, Baillet remit 100 francs à sa nouvelle maîtresse pour l'achat de divers objets, tant de toilette que de ménage ; de plus, il lui donnait chaque jour 5 francs pour les frais du ménage ; car Dutilleul venait chaque soir partager leur repas.

Le dimanche 26 octobre, Baillet partit, soi-disant, pour Berck, où il prétendait devoir toucher une somme de 18.000 francs provenant de l'héritage d'une tante. Il promettait, en même temps à sa maîtresse qu'à son retour, il lui offrirait une machine à coudre.

Il resta ainsi absent trois jours et revint le 22 au soir, exténué de fatigues, mais sans argent, impitoyable à ses deux amis qui lui avaient pas encore liquidé l'héritage des a tante. Précisément, cette absence prolongée, sans aucune nouvelle, avait paru louche à Maria Goomann, qui avait déjà résolu, se croyant abandonnée, de rendre la chambre à son propriétaire.

Baillet resta couché ce jour-là, jusque midi. Comme sa maîtresse lui demandait quand elle aurait sa machine à coudre, il lui répondit qu'il n'avait pas dormi pour l'heure, mais qu'il allait se rendre à Douai, où un notaire ami devait lui verser cinq cents francs.

Après avoir défait ses bottines et les avoir remplacées par des chaussons de drap, il se mit en route le 23, à six heures du soir.

Le Vol de Roubaix

Il rentra le lendemain matin à six heures, littéralement couvert de boue.

On constatait en même temps, au quartier, que Dutilleul n'était rentré qu'à 1 heures du matin. Or, c'est précisément, dans la nuit du 23 au 24, que le vol a été commis chez Mlle Delroye, à Roubaix et que, de plus on trouvait cette dernière ligotée et bâillonnée.

Un collier, bijou ancien, retrouvé dans les perquisitions opérées chez Mlle B... est présumé avoir appartenu à la défunte. C'est ce que la justice réclamera d'abord.

Ce jour-là, Baillet remit 60 francs en pièces de 5 francs à sa maîtresse et passa toute sa journée chez Mlle B... Dutilleul qui donna encore 50 francs, toujours en pièces de 5 francs, à Maria Goomann, avant de sortir, et, enfin, le surlendemain la quitta pour ne plus la revoir.

Telle est, en résumé, ce que nous a dit cette jeune fille qui habite maintenant à l'estaminet de la Pauvre Diable, 15, rue de Jolimes.

Lettres d'Ascq

Au cours de l'interrogatoire que fut à faire subir M. le commissaire central, aidé du magistrat instructeur, Maria Goomann a déclaré que, sur la table de nuit de la maison avec Baillet, elle lui avait acheté des mouchoirs blancs à bordure de soie, qu'elle n'avait mis que le matin du crime.

On lui présente alors les mouchoirs saisis au presbytère d'Ascq, et elle les reconnut formellement.

Cette dernière affirmation, les magistrats n'ont plus aucun doute sur la culpabilité de Baillet et Dutilleul, en même temps que sur l'innocence de Marescaux et Choquel. On ne connaît du reste, dans les crimes d'Ascq et de Merlimont que c'est la même manière de procéder, la même main qui a agi.

Le Tisonnier

Il reste toujours la découverte du propriétaire du tisonnier, qui a servi au tisonnier. De ce côté, la justice croit également arriver à une prompte solution.

Il résulte de renseignements qui lui sont parvenus, que ce tisonnier doit provenir d'un garni du 3e étage de l'établissement B..., au boulevard Vauban.

Lors du déménagement de cette demoiselle, on a, en effet, constaté la disparition d'un tisonnier et de localaire, qui habitait le garni, aurait fait cette remarque en disant qu'on avait pris un tisonnier dans la chambre.

Une dernière preuve

Enfin, pour terminer, disons que l'on a saisi sur la fenêtre de la chambre de Mlle B... un reste de savon vert qui sa rapproche parfaitement de celui qui a été trouvé brisé le carreau au presbytère d'Ascq. On recherche, dans tous les papiers saisis, si aucun ne rapprochera ce reste qui a servi au transport du savon trouvé à Ascq.

Nouvelles arrestations

Nous apprenons que la police vient d'arrêter Adolphe Dutilleul et sa maîtresse.

AJAX.

CHRONIQUE RÉGIONALE

En Amérique. — *Le Journal officiel de Santiago* vient de publier la nomination au grade d'ingénieur des chemins de fer, d'un de nos concitoyens, M. Paul Mariaux, dont les parents habitent actuellement Cambrai. Ce grade fait le plus grand honneur à notre compatriote qui y est arrivé par le travail et la persévérance.

Sorti du service militaire en 1888 comme lieutenant d'infanterie de la Flèche, il était ensuite chef de bureau de travaux à l'Exposition de Bruxelles. C'est à cet le gouvernement chilien l'engagea dans ordre de travail de l'exposition, en mai 1889.

C'est donc en moins de deux années qu'il a conquis le grade qui vient de le récompenser de son travail assidu.

Chronique locale

ROUBAIX

Simple question

Nous voyons avec plaisir les dons affluer au nouveau refuge de nuit ; des concerts, des tombolas s'organisent pour venir en aide à cette institution philanthropique que nous approuvons à grand titre.

Mais nous sommes forcés de constater que cette œuvre hospitalière apporte surtout des secours à des étrangers dont elle se contribuera pas à diminuer le nombre toujours croissant à Roubaix.

Aussi cela nous fait-il penser que cette œuvre bienfaisante n'aurait pas dû être créée dans une commune où la pauvreté est secourue par une institution tout aussi charitable et plus réclamée par nos concitoyens celle des fourneaux économiques, qui approvisionne tout ses secours à la population laborieuse de notre cité.

C'est pourquoi croyant qu'il ne faut pas attendre à ce que les pouvoirs publics prennent mesure qui serait si utile actuellement, nous demandons à l'administration supérieure quand elle autorisera nos fourneaux économiques ?

Ecole nationale industrielle. — M. l'administrateur de l'Ecole nationale des Arts Industriels a l'honneur de rappeler aux habitants de la ville de Roubaix que le musée artistique et le musée industriel sont ouverts au public, le dimanche de 10 h. du matin à 2 h. de l'après-midi et le lundi de 2 h. à 4 h. du soir.

Accident dû à la gelée. — Les accidents produits par la gelée sont en ce moment très fréquents.

Avant-hier soir, un ouvrier tisserand nommé Henri Schollkens, demeurant 41, rue d'Italie, passait sur la Grande-Place vers 6 heures, quand il glissa et malheureusement qu'il se fit une fracture de cette jambe gauche.

Il fut transporté au bureau central de police par MM. Jules Delreux, employé de commerce, et Edmond Boucher, homme de peine près de la, à l'hôpital.

Tentative Nabuchodonosor, vers six heures du soir, deux individus ont pénétré à l'aide d'une fausse clef dans l'habitation des époux Louis Planquart, travaillant tous deux à la filature de Mlle Lefebvre, et à l'étage ont tout bouleversé un coffre dans lequel se trouvaient cinq pièces de cinq francs, un vêtement de femme et un chapeau neuf. Les malfaiteurs se sont emparés de ces objets et ont laissé les vêtements de femme que se trouvaient dans le même meuble.

Ils ont disparu par la ruelle sans être aperçus.

Un collier, bijou ancien, retrouvé dans les perquisitions opérées chez Mlle B... est présumé avoir appartenu à la défunte. C'est ce que la justice réclamera d'abord.

Ce jour-là, Baillet remit 60 francs en pièces de 5 francs à sa maîtresse et passa toute sa journée chez Mlle B... Dutilleul qui donna encore 50 francs, toujours en pièces de 5 francs, à Maria Goomann, avant de sortir, et, enfin, le surlendemain la quitta pour ne plus la revoir.

Telle est, en résumé, ce que nous a dit cette jeune fille qui habite maintenant à l'estaminet de la Pauvre Diable, 15, rue de Jolimes.

Lettres d'Ascq. — Les mouchoirs.

Au cours de l'interrogatoire que fut à faire subir M. le commissaire central, aidé du magistrat instructeur, Maria Goomann a déclaré

Dimanche se voyant découvert, abandonna le vêtement et prit la fuite. La brouette contenait quelques sacs de pommes de terre, qui ne avait mis que le matin du crime.

On lui présente alors les mouchoirs saisis au presbytère d'Ascq, et elle les reconnut formellement.

Cette dernière affirmation, les magistrats n'ont plus aucun doute sur la culpabilité de Baillet et Dutilleul, en même temps que sur l'innocence de Marescaux et Choquel. On ne connaît du reste, dans les crimes d'Ascq et de Merlimont que c'est la même manière de procéder, la même main qui a agi.

Le Tisonnier

Il reste toujours la découverte du propriétaire du tisonnier, qui a servi au tisonnier. De ce côté, la justice croit également arriver à une prompte solution.

Il résulte de renseignements qui lui sont parvenus, que ce tisonnier doit provenir d'un garni du 3e étage de l'établissement B..., au boulevard Vauban.

Lors du déménagement de cette demoiselle, on a, en effet, constaté la disparition d'un tisonnier et de localaire, qui habitait le garni, aurait fait cette remarque en disant qu'on avait pris un tisonnier dans la chambre.

Une dernière preuve

Enfin, pour terminer, disons que l'on a saisi sur la fenêtre de la chambre de Mlle B... un reste de savon vert qui sa rapproche parfaitement de celui qui a été trouvé brisé le carreau au presbytère d'Ascq. On recherche, dans tous les papiers saisis, si aucun ne rapprochera ce reste qui a servi au transport du savon trouvé à Ascq.

Nouvelles arrestations

Nous apprenons que la police vient d'arrêter Adolphe Dutilleul et sa maîtresse.

AJAX.

CHRONIQUE RÉGIONALE

En Amérique. — *Le Journal officiel de Santiago* vient de publier la nomination au grade d'ingénieur des chemins de fer, d'un de nos concitoyens, M. Paul Mariaux, dont les parents habitent actuellement Cambrai. Ce grade fait le plus grand honneur à notre compatriote qui y est arrivé par le travail et la persévérance.

Sorti du service militaire en 1888 comme lieutenant d'infanterie de la Flèche, il était ensuite chef de bureau de travaux à l'Exposition de Bruxelles. C'est à cet le gouvernement chilien l'engagea dans ordre de travail de l'exposition, en mai 1889.

C'est donc en moins de deux années qu'il a conquis le grade qui vient de le récompenser de son travail assidu.

Halles et marchés. — Approvisionnement du poisson. — Vendu du 1er au 15 janvier 2,601 kilos.

Vendu du 1er au 15 janvier 1890 :

27	Taureaux	7,750
150	Moutons	11,350
42	Vaches	8,420
95	Porcs	6,995
90	Veaux	1,170

TOURCOING

Le drame de la rue de Paris. — Henri Destailleurs, le contremaître victime du drame dont nous avons parlé, est décédé. Hier il a quitté le domicile de son frère, rue de Paris où il était depuis quelque temps, et s'en alla à pied sa demeure rue du Clinquet.

Ce prompt rétablissement qui n'était pas prévu, chagrina l'aliéné, et l'inclement qui regrette tant son action, était le premier à en bénéficier.

Il sera traduit devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de coups et blessures.

La Tourquenoise. — La société municipale de gymnastique et d'armes la Tourquenoise célébrera sa fête annuelle un banquet qui aura lieu ce soir à 8 heures 1/2, au café Leloeq.

Vol d'une pièce d'étoffe. — Hier, vers 8 heures 1/2 de l'après-midi, le nommé Pierre Chevrette, 35 ans, employé chez M. Dubuis, de Roubaix, déchargeait des étoffes chez MM. Lehoucq frères, négociants, rue du Tilleul.

Pendant qu'il était allé porter une pièce dans les magasins, un voleur prit sur la calandre une pièce d'étoffe de 80 mètres, valant 2 centimes le mètre.

M. le commissaire de police du premier arrondissement a reçu la déclaration de vol et a ouvert une enquête.

Extrait. — La gendarmerie de Tourcoing a remis aux autorités belges le nommé Alofse Dacrou, âgé de 22 ans, domestique de ferme à Provins (Belgique), prévenu pour le parquet de Furnes, pour attentat à la pudeur.

Ce individu qui s'était enfui en France a été arrêté dans les environs de Dunkerque.

Expulsés. — Un convoi de 47 expulsés a été dirigé sur la frontière, par la gendarmerie de Toucoing.

Il était formé de 16 individus de nationalité belge et 31 individus de nationalité.

Il y avait deux femmes dans le convoi.

Huit des expulsés avaient fait l'objet de mesures administratives.

Trois jeunes gens de 21 ans était expulsé pour une condamnation à trois jours de prison pour fraude, prononcée en 1888 par le tribunal correctionnel d'Hazebrouck.

Les autres expulsés avaient subi des condamnations à Paris, Versailles et Lille.

Vol de poules. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des maraudeurs ont dérobé un coq et deux poules au domicile et préjudice de M. Hippolyte Vanoverschelde, cabaretier, hameau du Pelerin.

La gendarmerie de Tourcoing et le garde-champêtre de Neuville recherchent les malfaiteurs.

Condamnations. — La nommée Delphine Chesquière, 19 ans, aux Orions, a été condamnée à un mois de prison, pour abus de confiance.

Robert Vervack, qui avait soustrait un foulard, s'est vu infliger 8 jours.

Lannoy. — *Une manifestation patriotique.* — La « Société des Anciens militaires » doit aller déposer une couronne sur la tombe de M. Alfred Durant, lieutenant de la garde mobile au 46e régiment mort sur le champ de bataille de St-Quentin, le 19 janvier 1871.

La Musique municipale, l'Union musicale et la Société de gymnastique et d'armes, ainsi que plusieurs sociétés étrangères à la localité, ont promis d'assister à la manifestation.

LILLE

Accidents. — Jeudi, vers 5 heures du soir, un jeune ouvrier, travaillant chez M. Dubois, fabricant de lacets, rue des Metz, 30, se trouvait sur le bidon renfermant du café sur le gardeur.

Quand cette jeune fille, nommée Angèle Boudry, âgée de 18 ans, voulut goûter, elle enleva le bidon, mais par suite de la chaleur le bouchon sauta et le liquide s'échappant lui fit quelques brûlures aux jones et aux lèvres.

— A la même heure, M. Séraphin Vasseaux, âgé de 73 ans, pensionnaire à l'hospice comtesse, passait à l'angle des rues du Prieu et de la rue de la Grève, quand il fut renversé par une voiture dont le propriétaire est resté inconnu.

En tombant, M. Vasseaux s'est fait une légère blessure au dessous de l'œil droit. Il a reçu des soins à la pharmacie Lobert.

— Vers cinq heures et demie du soir, un chariot chargé de pulpe, appartenant à M. Pierce, cultivateur à Fives, a versé boulevard de la Liberté.

Ce chariot s'est rompu par suite de la rupture d'une roue, et a interrompu pendant un certain temps la circulation.

Les vols. — Philomène Cornille, âgée de 18 ans, journalière, sans domicile fixe, a été conduite pour un vol qu'elle aurait commis vers 12 fr., au préjudice des époux Calus, rue Lefebvre, 10.

Les deux a conduit au parquet Jean Demeuvre, âgé de 19 ans, ouvrier à la filature de Julliot, rue Jean Jaurès, 17, qui est accusé d'avoir commis un vol de chaussures au préjudice de son.

Les Bibliothèques municipales, populaires et scolaires doivent toujours, avant de se rendre à la Librairie Générale, 11-13, rue de la Gare, à Lille. Outre qu'elle possède un magasin au nombre considérable d'occasions exceptionnelles, elle est en relations spéciales, pour procurer dans les mêmes conditions les collections complètes d'ouvrages importants qu'elle n'a pas.

Il est adressé réception de toute demande dans les 24 heures.

LE NORD

Phalempin. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers une heure du matin, MM. A. Duvril, E. Gillette et Georges Chartier, entendirent crier au secours.

Immédiatement ces trois hommes se levèrent et se dirigèrent vers l'endroit d'où partaient les cris et trouvèrent un vieil homme qui était assis et avait la tête fracassée. Mme veuve Chatelain, dans transportée chez Mme veuve Chatelain, qui, en compagnie de son fils, se trouvait à proximité, ont donner quelques soins.

Vers deux heures du matin, le vieillard mourait sans avoir quel ils avaient pu savoir le nom et le prénom de ce malheureux homme.

Tout ce que l'on sait, c'est qu'il s'appelle Jean Baptiste Leloye, âgé de 72 ans.

Depuis quelque temps, cet homme habitait l'estaminet Lalise-Duvel et dont il sera parlé plus loin, et il était journalier à Phalempin.

Avant-hier, il mécontent que la nuit précédente avait été volée de 5 francs avec des soldats dans le cabaret.

Ce fait en aient Jean Baptiste Duvel, dit Bapteau, qui était âgé de 25 ans, exerce de la profession de chef ouvrier.

Quand on pénètre dans le cabaret du nommé Duvel, il est difficile de se rendre compte de ce qui s'est passé.

Tout ce qui est certain, c'est que le vieillard a été victime d'un guet-apens.

Il est probable que, lorsque le malheureux vieillard a été terrassé par ses agresseurs, ceux-ci ont pu le dépouiller de ses 5 francs.

Les deux agents sont très importants.

Pour le moment, M. le juge Cornil en est saisi et a ordonné que le cadavre du vieillard soit transporté à la morgue de Phalempin, où les parents qui se trouvaient dans l'intérieur de la maison, ont reconnu le vieillard.

Le cadavre est couvert de sang et les cheveux